

SAS 100% EXCLUSIF-IMMO
Société par actions simplifiée
Capital : 6.000,00 euros
Siège social : 16 impasse de la Guillonnière à VEAUCHE (42340)
Immatriculée 824 368 518 au RCS de SAINT ETIENNE

Modification des statuts de la société par actions simplifiée

« 100% exclusif-immo »

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur Ludovic MARCOCCIO, agent commercial immobilier, demeurant à
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (42800) 2579 route de Jurieux.
Né à SAINT-ETIENNE (42000) le 25 août 1975.
Divorcé de Madame Célyne CALTAGIRONE suivant jugement rendu par le
Tribunal de grande instance de SAINT-ETIENNE (42000) le 19 novembre 2015, et
non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Président et associé unique de la société.

PRESENCE - REPRESENTATION

- Monsieur Ludovic MARCOCCIO est présent.

EXPOSE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-ETIENNE, du 29
novembre 2016, il a été constitué entre :

Mademoiselle Tiffany Sandrine Michèle CORNU, notaire stagiaire, demeurant
à SAINT-ETIENNE (42100), 140 F rue Antoine Durafour.
Née à SAINT-CHAMOND (42400) le 9 avril 1991.
Ayant conclu un pacte civil de solidarité le 1er décembre 2014 avec Monsieur
David Alain Christophe METAY, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de SAINT-
ETIENNE.
Contrat non modifié depuis lors.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur David CORNU, commerçant, demeurant à SAINT-CHAMOND
(42400) 16 route du Pouay.
Né à SAINT-CHAMOND (42400) le 19 juin 1973.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Ludovic MARCOCCIO, agent commercial immobilier, demeurant à
CHATEAUNEUF (42800) 132 rue du Gier.
Né à SAINT-ETIENNE (42000) le 25 août 1975.

Divorcé de Madame Célyne CALTAGIRONE suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de SAINT-ETIENNE (42000) le 19 novembre 2015, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

La société par actions simplifiée dénommée « 100% EXCLUSIF-IMMO », immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE le 15 décembre 2016 sous le numéro 824 368 518.

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 28 février 2019, les associés ont voté à l'unanimité :

- l'acceptation de la cession de la totalité des actions appartenant à Madame Tiffany CORNU au profit de :

Monsieur David Alain Christophe METAY, notaire assistant, demeurant à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) 23 chemin des bateliers.

Né à SAINT-PRIEST-EN-JAREZ (42270) le 17 juin 1990.

Célibataire.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité le 1er décembre 2014 avec Madame Tiffany CORNU, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de SAINT-ETIENNE De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

- la démission des fonctions de Madame Tiffany CORNU en sa qualité de premier président de la société

- la nomination de Monsieur David METAY aux fonctions de premier président de la société

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 13 septembre 2022, les associés ont voté à l'unanimité :

- l'acceptation de la cession de la totalité des actions appartenant à Monsieur David METAY au profit de Monsieur JérémY METAY, ci-dessus plus amplement nommés.

- la démission des fonctions de Monsieur David METAY en sa qualité de premier président de la société

- la nomination de Monsieur JérémY METAY aux fonctions de premier président de la société

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 07 janvier 2024, les associés ont voté à l'unanimité le transfert du siège social de la société.

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2026, les associés ont voté à l'unanimité :

- l'acceptation de la cession de la totalité des actions appartenant à Monsieur JérémY METAY et à Monsieur David CORNU au profit de Monsieur Ludovic MAROCCIO, ci-dessus plus amplement nommés.

- la démission des fonctions de Monsieur JérémY METAY en sa qualité de premier président de la société

- la nomination de Monsieur Ludovic MAROCCIO aux fonctions de premier président de la société

- le transfert du siège social de la société

Ceci exposé, les soussignés déclarent procéder à la modification de l'article 4, de l'article 8 et de certaines dispositions diverses des statuts de ladite société :

ARTICLE 4 . SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (42800) 2579 route de Jurieux.

ARTICLE 8 . CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **SIX MILLE EUROS (6 000,00 EUR)**

Il est divisé en CENT actions (100 actions) de SOIXANTE EUROS (60,00 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 100 attribuées en totalité à Monsieur Ludovic MARCOCCIO.

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 100.

DEUXIEME PARTIE - DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES**PREMIER PRESIDENT**

Le premier président nommé sans limitation de durée est Monsieur Ludovic MARCOCCIO, ci-avant désigné, qui accepte.

Frais :

Les frais, droits et honoraires de la présente modification des statuts sont à la charge de la société, portés aux frais généraux dès le premier exercice social et avant toute distribution de bénéfice.

FAIT SUR TROIS PAGES

A VEAUCHE le 15 juin 2026



